AR Prefecture
017-211700802-20261021-D2026_74-DE
Reçu le 30/10/2026

D2026- 74 du 21 octobre 2026
Subvention APE

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 21octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 13
Pouvoirs :0
Absente : 1
Absents excusés : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Philippe Pissot, Mme Pauline Alaphilippe, M. Patrick Rabier, M.Cyrille GODI, M. Mathieu TRAVEL Mme Alison Joguet, M. Frédéric Moineau, Mme Nadège DONZE, Mme Emilie Regnier, M. Jordan Leduc-Boudron .

Absent : M. Cedrick Cornet.

Secrétaire de séance : M. Pascal Maginot

Demande de subvention APE des Quatre Tilleuls

Date de convocation
17/10/2026

Date d'affichage
30/10/2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de subvention de l'association *APE des Quatre Tilleuls* domiciliée à Chambon ;

Considérant que l'association dite APE des Quatre Tilleuls a effectué des achats pour le compte de la mairie au motif de la non-acceptation de mandat administratif une entreprise de vente ; qu'il s'ensuit les achats effectués par le *Club des Aînés* pour le compte de la Mairie comme suit :

Achats	Montants
Achat de chocolats (cadeaux de fin d'année)	148.00 €
Achat de gâteaux (société Bijou) - réceptions	38.60 €
Total	**186, 60 €**

Après en avoir délibéré, le conseil,

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:30 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire de Chambon
https://www.mairie-chambon17.fr/documents_administratifs/85348

AR Prefecture
017-211700802-20261021-D2026_74-DE
Reçu le 30/10/2026

Décide

A l'unanimité,

1°) d'attribuer une subvention de 186.60€ à l'APE des Quatre Tilleuls ;
2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents au suivi administratif, technique et financier de cette délibération.

- **Vote : tous pour (13)**

Fait à Chambon,

Le Maire,
Angélique Peintre

Le secrétaire de séance,
Pascal Maginot

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département. Ampliation est transmise au responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis.

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:30 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire de Chambon
https://www.mairie-chambon17.fr/documents_administratifs/85348